

Tarif des douanes

Cela est inquiétant parce que, monsieur le Président, les experts dans le domaine, et je me réfère à un économiste-écrivain, John Ralston Saul, qui a comparu devant le Comité de la Chambre des communes, étudiant toute la question du libre-échange, et ce M. Saul a soulevé la possibilité que les produits mexicains pourraient être introduits au Canada sous le couvert d'une estampe ou d'une supposée transformation américaine, c'est-à-dire en provenance des États-Unis.

● (1530)

[Traduction]

M. Saul, dans son témoignage devant le comité, a bien fait comprendre à tous les intéressés que nous sommes peut-être en train de conclure un marché qui permettrait que des produits fabriqués au Mexique par de la main-d'oeuvre mal payée soit distribués au Canada, ce qui se répercuterait durement sur l'économie canadienne en termes de production et d'emplois.

Je voudrais rappeler aux députés que les États-Unis ont presque un accord de libre-échange avec le Mexique ou tout au moins avec le nord du Mexique. Apparemment, il y a au Mexique une région où sont implantées 1 200 usines américaines qui fournissent de l'emploi à quelque 300 000 travailleurs mexicains, pour la plupart des adolescents, non syndiqués évidemment, qui gagnent environ 65 cents l'heure. Ce secteur industriel que l'on a baptisé Maquiladora connaît une croissance phénoménale et représente le deuxième plus important secteur économique du Mexique, derrière l'industrie pétrolière et devant le tourisme.

Cet économiste nous avertit de faire attention, car nous nous apprêtons peut-être à conclure une entente qui provoquera l'exploitation d'une main-d'oeuvre sous-rémunérée. Dieu sait que nous ne voulons pas conclure une entente qui donnerait lieu à l'exploitation d'un prolétariat mal payé, surtout pas au détriment des travailleurs canadiens et de l'économie du Canada.

Nous avons demandé au gouvernement de s'assurer que dans la version définitive du texte que nous attendons toujours, il y ait une disposition interdisant l'entrée au Canada de produits de ce genre. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a présenté à la Chambre un amendement en ce sens. Sa motion est très claire et modifierait l'article 15 en ajoutant ce qui suit:

«(3) nonobstant tout règlement pris en vertu du paragraphe (2), les marchandises totalement ou partiellement produites au Mexique ne sont pas réputées être originaire des États-Unis.»

La motion est claire et vient logiquement s'ajouter à l'article 15 qui traite du pays d'origine. La motion précise que nonobstant tout règlement promulgué aux termes des pouvoirs du gouverneur en conseil, les produits recyclés fabriqués par de la main-d'oeuvre à bon marché ne seront pas importés dans notre pays et que nous serons protégés contre de tels abus commerciaux.

Pour placer les choses dans leur contexte, je signale qu'en 1969, seulement 2 p. 100 des produits manufacturés importés par les États-Unis venaient du Mexique. Aujourd'hui, c'est 40 p. 100. C'est le Mexique, et non pas le Canada, qui est le plus important exportateur de produits manufacturés aux États-Unis. L'amendement du député propose que dans le texte définitif de l'Accord de libre-échange, il soit bien précisé que les produits fabriqués par de la main-d'oeuvre à bon marché ne seront pas recyclés par l'économie américaine avant d'être

distribués au Canada. De tels produits ne seraient pas les bienvenus et l'exploitation d'une main-d'oeuvre mal payée est moralement inacceptable, pour ne pas dire plus.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en faveur de la motion proposée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Le projet de loi dont nous sommes saisis aura certes des répercussions sur l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En fait, ce projet de loi prévoit l'adoption d'un système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Dans sa motion, le député d'Ottawa-Centre propose de modifier l'article 15 en y ajoutant ce qui suit:

«(3) Nonobstant tout règlement pris en vertu du paragraphe (2), les marchandises totalement ou partiellement produites au Mexique ne sont pas réputées être originaires des États-Unis.»

On a demandé pourquoi le député d'Ottawa-Centre avait proposé cette motion. C'est une bonne question. Ce n'est certes pas parce que le parti auquel appartient le député d'Ottawa-Centre veut freiner le développement rapide d'un pays. Ce n'est pas parce que nous voulons empêcher d'autres pays de prendre part au développement économique. Cette motion a plutôt à voir avec ce que nous a déclaré un économiste, M. John Ralston Saul, qui a comparu devant le comité parlementaire chargé du commerce extérieur et en particulier de l'accord de libre-échange.

Nous devons être reconnaissants à M. Saul, je crois, d'avoir signalé ce qui semble être une lacune de l'accord de libre-échange. En fait et si je ne m'abuse, lorsque M. Saul a soulevé cette question devant le comité parlementaire, le président du comité est allé téléphoner à toute vitesse au sous-secrétaire des négociations sur le libre-échange, M. Ritchie. Puis il est revenu nous dire que M. Ritchie lui avait assuré que la question soulevée par M. Saul ne posait en fait aucun problème en ce qui concernait l'accord de libre-échange.

● (1540)

Selon M. Saul, qu'est-ce que l'ambassadeur Reisman a peut-être oublié dans ses négociations sur l'entente de libre-échange? Il s'agit d'une chose qui remonte aux années 60 quand le Mexique et les États-Unis ont conclu une entente pour dire que la région le long de la frontière mexico-américaine qui s'étend sur 3 000 kilomètres de long et plusieurs kilomètres de large serait désignée sous le nom de Programme industriel Maquiladora. Il s'agissait essentiellement d'une tentative de la part des États-Unis en vue de livrer une concurrence efficace aux industries asiatiques. Bien entendu, c'était dans l'intérêt du Mexique de garantir que des emplois seraient créés pour les Mexicains. Le Mexique s'intéresse à juste titre à cet aspect de la question.

On a donc construit dans le couloir Maquiladora des usines et des manufactures qui étaient à l'origine des projets à forte concentration de main-d'oeuvre. Les matières premières arrivaient des États-Unis pour être transformées en produits finis. Ces produits étaient ensuite renvoyés aux États-Unis sans droit de douane et vendus comme produits américains après addition d'une petite taxe à la valeur ajoutée.

Les salaires dans le couloir Maquiladora sont de 65 cents l'heure et il y a maintenant environ 300 000 employés dans la région. Ce sont pour la plupart des adolescents. Ils commencent maintenant à produire du matériel de haute technologie.